



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

convention sur les armes classiques produisant des effets traumatiques

Question écrite n° 121547

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'élimination des mines antipersonnel. La convention d'Ottawa relative à l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction est en vigueur depuis 1998. La France a été le premier État membre permanent du conseil de sécurité de l'ONU à ratifier cette convention. Il lui serait utile de connaître les actions mises en oeuvre par la France afin d'atteindre les objectifs fixés par cette convention.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121547

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3225